

Publié le 10/02/2025



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 31 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 15 janvier 2025 s'est réuni à Arles le 31 janvier 2025 à 09 h 30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 18 membres sur 23, soit 66 voix sur 92.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Martine AMSELEM, Mandy GRAILLON, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Christelle AILLET, Marie-Christine CONTRERAS, Frédéric GIBERT, Jérôme BERNARD, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL, Patrick DE CAROLIS, Martial ALVAREZ, Bernard ARSAC, Daniel CARLOTTI

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD représentée par Martine AMSELEM, Jean-Paul GAY représenté par Jérôme BERNARD

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Cyril JUGLARET, René RAIMONDI, Ludovic PERNEY, Emmanuel LESCOT, François JOURDAN

Assistaient à la séance : Jacques NOU, Bertrand MAZEL, Jacques MAILHAN, Didier HONORE, Gaël HEMERY, Sébastien ABONNEAU, François LETOURNEUX, Jean JALBERT, François FOUCHIER, Béatrice ORELLE, Céline HAYOT, Sandrine ANDREANI, Sandrine KIRAMARIOS, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Estelle ROUQUETTE, Magali GORCE, Muriel CERVILLA, Laëtitia POULET, Magali BLANC, Elodie EQUÉL, Emilie IPSILANTI

Monsieur Daniel CARLOTTI quitte la séance à partir de la délibération n°CS-2025-010

Comité syndical du 31 janvier 2025
Délibération n° CS-2025-001

REÇU EN PRÉFECTURE

le 06/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20250131-CS_2025_001

DÉLIBÉRATION N°CS-2025-001

Objet : Adoption du programme d'actions 2025

Le Comité Syndical,

- Vu** le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,
- Vu** la loi n°2007-1773 relative au Parc naturel régional de Camargue,
- Vu** l'arrêté préfectoral du 01 décembre 2004 portant création du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
- Vu** les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,
- Vu** le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,
- Vu** la délibération n°CS-2023-063 relative à la délégation de compétences du Comité Syndical à la Présidence,

➤ Considérant

- Que le programme d'actions du Syndicat doit être approuvé par le Comité Syndical,
- Que le programme d'actions répond aux objectifs définis dans le Code de l'Environnement et dans la Charte en vigueur,
- Que le programme d'actions a été établi sur la base des moyens mobilisables,
- Que les actions qui émergeraient ultérieurement seront soumises à l'approbation du Comité Syndical,
- Que la Présidence à toute latitude quant à sa mise en œuvre en vertu de sa délégation de compétences

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

➤ Décide

- D'approuver le programme d'actions 2025,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,  Mas du Pont de Rousty
13200 ARLÈS
Tél 04 90 97 10 40
Fax 04 90 97 12 07
Anne CLAUDIUS-PETIT

Comité syndical du 31 janvier 2025
Délibération n°CS 2025 001

REÇU EN PRÉFECTURE

le 06/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20250131-CS_2025_001

Programme de travail 2025

Les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue modifiés, institués par délibération n° 1 du 07 octobre 2022, prévoient, en son article 6.2, que le Comité Syndical arrête les programmes d'activités annuels et pluriannuels. Le budget primitif de la collectivité, intégrant les volets financiers des activités du Syndicat, est voté par le Comité Syndical en début d'exercice.

Par ailleurs, le Comité Syndical, par délibération n°CS-2023-063 du 19 septembre 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical à la Présidence, précise que la mise en œuvre opérationnelle du programme d'activité précédemment délibéré est déléguée à la Présidente (demandes de subventions, signature des conventions, mise en œuvre des plans de gestion et exécution des conventions).

Les activités et leurs possibles financements, qui émergeraient en cours d'exercice, non prévues au présent document et au budget primitif, feront l'objet d'une délibération du Comité Syndical et d'une décision modificative préalablement à leur mise en œuvre.

Ambition 1. Gérer le complexe deltaïque en intégrant les impacts du changement climatique

.1. Améliorer l'organisation de la gestion de l'eau sur l'ensemble du territoire du Parc

.1.1. Animer l'observatoire de l'eau, des zones humides et de la salinité

L'observatoire de l'eau, de la salinité et des zones humides, créé en 2019, relancé en 2024, valorisera les suivis réalisés par les gestionnaires de milieux aquatiques en Camargue et facilitera l'accès aux informations relatives à l'état de l'eau. A moyen terme, il devra combler le déficit de connaissances sur le fonctionnement hydrogéologique du delta et la salinisation des terres. Afin d'assurer la pérennité de la démarche, le Parc de Camargue assurera la reconduction des financements déjà en place et la recherche de nouveaux financements pour 2026.

En 2025 il s'agira d'engager l'harmonisation des protocoles de suivi de la qualité et de la quantité des eaux entrant et circulant dans le système camarguais de façon à mettre en place un réseau de suivi partagé, régulier et pérenne entre gestionnaires. L'observatoire organisera la récupération et le partage des données du réseau d'échelles limnimétriques, la centralisation des autres suivis et le partage des données. Dans le domaine de la qualité de l'eau, l'observatoire identifiera en concertation les molécules à suivre en priorité en lien avec l'occupation du sol, les activités humaines en Camargue et les polluants amenés par le Rhône. Pour diffuser largement l'information, l'observatoire mettra en place un bulletin régulier sur l'hydrologie de la Camargue à destination des gestionnaires et acteurs de l'eau.

L'observatoire assurera, en partenariat avec la mission géomatique, l'administration du SIT Eaux, outil de bancarisation et de valorisation (cartographique, graphique, documentaire...) des données ainsi partagées. En 2025, la co-construction, avec les partenaires de l'observatoire, d'une version 2 de l'outil sera entreprise.

.1.2. Mettre en œuvre le plan d'action partenarial « L'avenir de la Camargue avec le sel ? »

Le plan d'action partenarial (PAP) « L'avenir de la Camargue avec le sel ? » élaboré au printemps 2024 sur la base d'une vaste concertation avec toutes les parties-prenantes de la Camargue, identifie 7 orientations, déclinées en 14 actions, elles-mêmes déclinées en 30 opérations.

En 2025, le Parc de Camargue assurera la bonne mise en œuvre et le suivi de cette feuille de route, il coordonnera l'avancement des 7 orientations, il pilotera 13 opérations sur 30 et sera un collaborateur solide et engagé des 17 autres opérations portées par ses partenaires.

Pour réaliser l'ensemble de ces nouvelles missions, le Parc a mis en place un pôle eau et paysage au sein du service Eau-Biodiversité-Développement Rural (EBDR).

.1.3. Animer la « Commission d'urgence pour lutter contre la salinisation »

Animée par le Parc, cette instance créée en 2024 sera l'outil de coordination du plan d'action partenarial (PAP). Elle se réunira en mode équipe projet pour s'assurer du bon déroulement des opérations du PAP et rechercher des solutions en cas de difficulté inattendue. La commission d'urgence pourra également débattre de tout sujet

en lien avec la salinisation de la Camargue. Dans le cadre de la poursuite de l'animation de la Mission « Eau et milieux aquatiques », le Parc de Camargue assurera la reconduction des financements pour l'année 2025 et contribuera à la recherche de nouveaux financements pour la pérennité de la mission en 2026.

.1.4. Elaborer le Plan de gestion stratégique de la zone humide (PSGZH) Camargue

L'objectif est de disposer d'une vision globale et homogène des zones humides du territoire. Ce PSGZH permettra de définir la mise en œuvre d'une politique de non-dégradation et de restauration des zones humides du territoire, d'intégrer les milieux humides dans les projets d'aménagement, de protéger les sites d'intérêts et de préserver durablement les zones humides.

.2. Réintégrer la dynamique deltaïque du Rhône et le risque inondation dans l'aménagement du territoire

.2.1. Restaurer les ouvrages de petit hydraulique

Des projets de contrats Natura 2000 sont en cours et seront réalisés en 2025 si les financements sont accordés dans le but de restaurer la fonctionnalité hydraulique sur certains secteurs de Camargue. La restauration de martellières sera le principal axe de ces travaux.

Parallèlement, sur plusieurs sites en gestion par le Parc, le réseau et les ouvrages hydrauliques sont vieillissants, non fonctionnels ou absents. Des études hydrauliques ont été menées afin de mieux comprendre leurs fonctionnements et leurs états. Le Parc recherchera des financements tant publics que privés pour engager les travaux nécessaires au rétablissement d'un fonctionnement adapté aux enjeux de conservation des milieux, des espèces et des activités traditionnelles camarguaises.

.2.2. Favoriser le curage et l'entretien des roubines

Le Parc favorisera la signature par les particuliers de la « Charte Natura 2000 » dans laquelle les propriétaires s'engagent à adopter des pratiques respectueuses pour l'entretien des canaux et roubines, en réalisant les curages et l'entretien des berges pendant les périodes les moins sensibles pour la biodiversité. Des projets de contrats Natura 2000 prennent également en compte cette thématique.

.2.3. Accompagner la remise en état des infrastructures hydrauliques

En lien avec l'orientation 3 du plan d'action partenarial « l'avenir de la Camargue avec le sel ? » et en étroite association avec le Syndicat Mixte de gestion des associations syndicales du Pays d'Arles (SMGAS) et la Fédération Départementale des Structures Hydrauliques des Bouches-du-Rhône (FDSH13), il s'agira :

- D'établir un état des lieux avec les associations syndicales autorisées (ASA par ASA, propriétaire par propriétaire) des prises gravitaires existantes, en lien avec le schéma directeur départemental,
- De remettre en état des réseaux hydrauliques dans une logique gravitaire et d'économie d'eau dans, les limites administratives du Parc de Camargue,
- De recourir aux énergies renouvelables pour diminuer le coût des pompages hydrauliques : photovoltaïque, éolien, hydrolien,
- De développer l'accompagnement des ASA de Camargue : appui au dossier de subvention, accompagnement technique pour économiser l'eau et l'énergie, réunions régulières des ASA pour partager des problématiques communes.

.2.4. Gérer la circulation de l'eau pour préserver les milieux

Le Parc assurera en 2025 une gestion hydraulique des 9 300 ha dont il est le gestionnaire principal pour le Conservatoire du littoral en cohérence avec les orientations des plans de gestion. De manière préférentielle la gestion gravitaire sera privilégiée afin de favoriser les continuités écologiques et la préservation des écosystèmes. Des manipulations d'ouvrage ainsi que des relevés de niveau et des suivis physico chimiques seront réalisés pour atteindre cet objectif.

.3. Améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques

.3.1. Étudier les flux de nutriment à l'échelle du delta

Le Parc travaillera à l'élargissement à l'échelle du delta de l'étude sur l'apport en nutriments d'origines urbaines et agricoles dans l'étang du Vaccarès piloté par la Réserve naturelle nationale (RNN) de Camargue. Le Parc pilotera l'étude globale avec un partenariat élargi notamment à la Chambre d'agriculture et aux gestionnaires du petit cycle de l'eau.

.3.2. Épurer naturellement les eaux de drainage

Les expérimentations actuelles en matière d'utilisation des roselières pour le lagunage des effluents anthropiques (agricoles et urbains) seront analysées pour étudier leur efficacité et déterminer les conditions de leur développement en Camargue. Si les résultats prometteurs se confirment, le Parc étudiera les moyens d'accompagner le passage de la phase pilote à la phase d'utilisation le plus large possible en Camargue.

L'identification des polluants présents dans les eaux d'écoulement permettra de focaliser les analyses sur ces derniers et d'étudier la capacité épuratoire des roselières. Selon les moyens financiers disponibles, une zone test pourrait être mise en place au sein de la roselière de Rousty.

Ambition 2. Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

.4. Maintenir l'intégrité et la fonctionnalité des milieux naturels

.4.1. Restaurer les corridors boisés en Camargue

Le Parc recherchera les financements nécessaires puis organisera avec les propriétaires volontaires la plantation de haies pour former à moyen terme un réseau continu qui permettra à la faune de se déplacer. Il est à noter que cette action sera réalisée en étroite concertation avec la Chambre d'agriculture qui intervient aussi sur cette thématique.

Des formations seront proposées aux agriculteurs sur l'entretien des haies. Par ailleurs, un réseau sentinelle d'agriculteurs volontaires sera mis en place sur les « frelons asiatiques » (piégeage, observation, alerte, destruction).

En parallèle, une analyse globale des haies d'intérêt patrimonial sera réalisée et des mesures de préservation, de protection ou de renforcement seront étudiées avec les propriétaires et les mairies.

.4.2. Préserver la population de triton crêté de la mare de Trinquetaille

Située à l'extérieur du Parc, mais dans la réserve de biosphère de Camargue, la population la plus septentrionale de triton crêté se trouve autour et dans la mare de Trinquetaille. Le Parc anime le Plan local d'action pour cette espèce et réalise le suivi de la population lorsque les niveaux d'eau le permettent, en partenariat avec le Conservatoire des espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur. En 2025, comme en 2024, le Parc accompagnera la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, propriétaire du site, pour définir une stratégie et un zonage permettant de préserver les habitats indispensables à la survie de cette population.

.4.3. Gérer le cantonnement de pêche du golfe de Beauduc

Interdit à tout type de pêche, au dragage, au mouillage et aux plongées, ce site nécessite une présence régulière de terrain, très attendue par les pêcheurs, et des actions en lien avec la gestion des ressources halieutiques ou avec l'évaluation des effets du cantonnement (entretien des balises du cantonnement, projet de nurseries artificielles, poursuite du partenariat scientifique avec l'IFREMER, ...).

.4.4. Gérer la zone de protection de biotope de la pointe de Beauduc (ZPPB)

En 2025, le Parc réalisera comme chaque année, en fonction des moyens disponibles, le suivi de l'herbier de zostères de la pointe de Beauduc, le suivi de la population de grandes nacres, la surveillance en mer et à terre de la zone et réunira le comité de gestion de la ZPPB.

.4.5. Maintenir l'intégrité et la fonctionnalité des milieux gérés par le Parc

Le Parc est le gestionnaire principal des terrains du Conservatoire du littoral (CdL) avec le double objectif d'y pérenniser les activités humaines durables (voir infra) et d'y maintenir, ou d'y retrouver, l'intégrité et la fonctionnalité des milieux naturels. Les actions du Parc s'inscrivent dans le cadre des plans de gestion des sites gérés. Dans la mesure des moyens disponibles, sur la majorité des sites gérés, il est prévu en 2025 de réaliser une analyse des suivis avifaunistiques afin d'observer l'efficacité des zones de quiétude en lien avec les règlements de chasse définis dans le cadre des conventions cynégétiques. Il s'agira également de définir les mesures (zonages, règlements) de façon concertée afin de renforcer la quiétude des sites. Le recensement mensuel des oiseaux d'eau sera poursuivi.

.4.6. Renaturer les Etangs et marais salants de Camargue (EMSC)

Le passage d'une gestion salicole à une gestion visant au retour des milieux naturels existants avant la saliculture nécessite des actions quasi quotidiennes de surveillance, de suivi et de manipulation d'ouvrages ainsi que des travaux d'entretien.

Les EMSC sont globalement un site important pour les populations d'oiseaux d'eau migrateurs et hivernants. Leur importance pour l'alimentation et les haltes migratoires des limicoles est majeure à l'échelle de la Camargue et du pourtour méditerranéen français. Le site est également important à l'échelle de la Camargue pour les anatidés en hivernage et les Laro-limicoles.

Lors de l'étape de diagnostic conduite en 2021, un déficit de compréhension des actions de gestion du site par les différents acteurs a été relevé par le CPIE Rhône-Pays d'Arles. En 2025, un effort particulier sera mené à destination des habitants de la zone et des personnes qui fréquentent ce site depuis de nombreuses années pour mieux expliquer et partager les objectifs et les moyens de la renaturation de cet ancien site industriel.

Une analyse des atouts et de des faiblesses de cette gestion sera animée par le Parc dans le cadre de la révision de sa charte pour mieux coconstruire l'avenir de cette zone à enjeux sur le temps long.

L'analyse de la gestion mériterait également de se faire en regard des orientations de la gestion du système Vaccarès et du plan d'action partenarial « L'avenir de la Camargue avec le sel ».

.4.7. Protéger la nidification des oiseaux

Plusieurs suivis des populations d'oiseaux sont réalisés par le Parc sur les terrains en gestion. Les données recueillies permettent d'adapter la gestion quotidienne. Des aménagements de protection ou d'accueil de sites de nidification seront entretenus, rénovés ou installés en tant que de besoin, tels que des enclos, où des îlots. Si le Parc dispose des financements nécessaires, il est prévu de renforcer l'information des usagers sur les enjeux liés aux dérangements de l'avifaune et sur les comportements adaptés via l'action des écogardes.

.4.8. Renforcer les actions de conservation des Laro-limicoles

Que ce soit sur les plages, dans les aménagements spécifiques (îlots) ou de manière aléatoire, de nombreuses espèces de laro-limicole s'installent en Camargue pour se reproduire. Sur les plages des sites gérés, des colonies de sternes naines tentent de s'installer pratiquement chaque année. Ces plages sont importantes pour la nidification de l'Huîtrier-pie (évalué « En Danger Critique » d'extinction en Provence-Alpes-Côte d'Azur) et du Gravelot à collier interrompu mais également pour de nombreuses autres espèces de Laro-limicoles. Ces oiseaux nichant au sol, ils sont très exposés au dérangement humain, au piétinement des nids et à la prédation des œufs ou des poussins (chiens, renards, sangliers, goélands...). Plusieurs actions sont prévues pour limiter les dérangements avec un suivi des lieux de reproduction pendant la nidification et si nécessaire la mise en place de signalétique, d'enclos de défends et d'action de sensibilisation (article de presse, mise en place de stand, maraudage, information sur les réseaux sociaux, si possible actions des écogardes).

.4.9. Limiter la prolifération des espèces exotiques envahissantes

Sur les espaces naturels gérés par le Parc la problématique des espèces exotiques envahissantes est prégnante. Ces dernières ont un impact sur la biodiversité locale. Leur gestion est compliquée et chronophage, il conviendra en 2025 de consigner et de partager les données de présence récoltées, d'intervenir sur les zones prioritaires en fonction des moyens disponibles (chantiers écoles, chantiers collectifs, etc.), de maintenir une veille sur les nouvelles espèces susceptibles de coloniser le site et de former les agents de terrain à leur détermination.

.4.10. Lutter contre les éclosions de moustiques

Sur les terrains dont il a la gestion, le Parc collabore avec l'Entente interdépartementale pour la Démoustication du littoral méditerranéen (EID). Sur le Domaine de la Palissade, le Parc gère les niveaux d'eau pour éviter autant que possible de déclencher des éclosions de moustique. Cette action sera prolongée en formalisant un partenariat avec l'EID et en renforçant la prise en compte des éclosions de moustiques dans la gestion de l'eau.

.4.11. Renforcer la cohérence de la gestion des espaces naturels publics

Dans le cadre de la révision de la Charte, le Parc organisera une concertation réunissant les propriétaires publics et les gestionnaires publics des espaces naturels en Camargue pour définir une stratégie collective pour une bonne gestion à long terme des espaces naturels public en Camargue. Tout ou partie des conclusions de cet ateliers de concertation aura vocation à intégrer la nouvelle Charte du Parc.

.5. Pérenniser les activités contribuant au maintien et à la valorisation du patrimoine biologique du territoire

.5.1. Pérenniser les activités durables sur les terrains gérés par le Parc

Plusieurs conventions d'usage sont en place sur les espaces naturels gérés ou cogérés par le Parc. Ces conventions permettent de maintenir des activités traditionnelles et touristiques en cohérence avec la préservation de la biodiversité et les objectifs des plans de gestion. Le suivi et le renouvellement de ces conventions perdureront en 2025 en veillant à améliorer les pratiques des activités agricoles et la qualité fourragère des productions mais également en engageant le territoire et ses acteurs dans un tourisme durable.

.5.2. Animer le Comité de suivi Flamants et Grues cendrées

Le Parc continuera à animer le comité de suivi des incursions des flamants roses dans les rizières et le plan de gestion triennal qui décline les différentes actions de protection des oiseaux et des cultures. Il s'agit de préparer les arrêtés préfectoraux autorisant la perturbation intentionnelle des oiseaux par effarouchement au

printemps, et de coordonner le suivi des actions du plan de gestion qui vise à quantifier les pressions que font peser ces espèces sur les rendements agricoles et à chercher collectivement des réponses efficaces, efficientes, respectueuses des espèces et des écosystèmes.

Un Comité de suivi des incursions de Grues cendrées sera créé en 2025 dans le but de préparer la mise en œuvre des arrêtés préfectoraux autorisant leur perturbation intentionnelle par effarouchement, et d'étudier les actions possibles pour protéger les cultures hivernales tout en préservant la faune sauvage.

.5.3. Renforcer la visibilité des élevages extensifs camarguais de tradition

Le Parc continuera à assurer le suivi administratif et financier des associations d'éleveurs de taureaux et de chevaux. Les agents du Parc assureront chaque fois que possible, en partenariat avec les éleveurs, la promotion des filières ovines, bovines et équines lors des événements et des salons régionaux ou nationaux.

.5.4. Organiser les courses de sélection de tau et de vaches

En 2025, le Parc organisera comme chaque année les courses de sélection de Tau aux Saintes-Maries-de-la-Mer. Le Parc tentera à nouveau en 2025, malgré les difficultés rencontrées en 2024 pour trouver une date et la pénurie de raseteurs, d'organiser les courses de sélection de vaches. à Salin-de-Giraud

.5.5. Organiser les assises de l'élevage extensif

Dans le cadre de la révision de la Charte en cours et à la demande des associations d'éleveurs conventionnées avec le Parc et comme cela a été fait pour la dernière fois en 2019, le Parc organisera les 4^{ème} Assises de l'Élevage extensif. L'objectif sera de coconstruire l'avenir de cette filière à court, moyen et long terme avec l'ensemble des parties prenantes.

.5.6. Décliner le label « Camargue : aire agricole de résilience climatique »

À l'initiative du Centre français du riz (CFR), la Camargue devrait être labellisée par l'Etat « aire agricole de résilience climatique » début 2025. Cette labellisation s'inscrit dans le cadre du « plan agriculture climat Méditerranée » qui soutient l'adaptation de l'agriculture méditerranéenne aux impacts du dérèglement climatique. Dans ce cadre, le Parc soutiendra et proposera en partenariat avec le CFR, des projets et des actions pour dépasser les impacts du changement climatique en Camargue.

.6. Améliorer les pratiques des activités agricoles et la qualité des productions

.6.1. Accompagner la mise en place des mesures agro-environnementales et climatiques

Le Parc continuera à accompagner les agriculteurs bénéficiaires des mesures agro-environnementales (MAE) dans leurs pratiques en organisant des formations et des journées d'échange entre agriculteurs, en promouvant des techniques innovantes réduisant l'impact de l'agriculture sur la biodiversité (faux semis mécaniques, repiquages, semis à sec, agriculture de conservation des sols...) et en organisant des visites d'exploitations engagées dans une démarche agro-environnementale (pratiques agricoles permettant de préserver son outil de production, la vie des sols, les habitats d'espèces et les paysages).

.6.2. Estimer les impacts du développement du maraichage en Camargue

À partir des résultats de l'étude sur l'occupation des sols réalisée par le Parc en 2024, et de collaborations avec les organismes scientifiques, dont le Centre français du riz, le Parc cherchera à objectiver le développement du maraichage en Camargue et ses conséquences notamment en matière économique, agronomique, paysagère et environnementale. Les résultats seront analysés collectivement dans le cadre de la révision de la charte du Parc.

.6.3. Soutenir l'agriculture biologique dans la zone Ramsar Camargue

Le Parc militera pour que les aides au maintien de l'agriculture biologique dans les zones humides d'importance internationale (convention de Ramsar) soient rétablies et pérennisées.

Le Parc militera auprès de ses partenaires et montrera l'exemple sur les terrains du Conservatoire du littoral dont il est gestionnaire principal pour favoriser le développement de l'agriculture biologique sur les terrains publics à travers des engagements adaptés des agriculteurs dans le cadre des conventions d'occupation temporaires.

.6.4. Coconstruire à une stratégie foncière agricole globale

Le Parc organisera un atelier de concertation entre les acteurs de la gestion du foncier agricole en Camargue (établissements publics, Chambre consulaire, filières agricoles, agriculteurs, propriétaires fonciers...). Il s'agira de construire collectivement les objectifs et les moyens pour une bonne coordination des politiques foncières en Camargue susceptibles de s'inscrire dans la prochaine charte du Parc.

.6.5. Promouvoir l'expérimentation agricole

Le Parc facilitera le lien entre les partenaires du monde de la recherche et les agriculteurs pour promouvoir l'expérimentation, notamment sur l'adaptation des pratiques agricoles dans un contexte de salinisation des sols et d'évolution du climat. Des journées d'échanges sur l'agroécologie seront programmées pour partager la connaissance sur les techniques innovantes disponibles et faciliter leur appropriation.

.7. Engager le territoire et ses acteurs dans un tourisme durable

.7.1. Remobiliser les partenaires labellisés "Marque valeurs Parc naturel régional"

Le poste de chargé de mission tourisme n'a pu être pourvu que début 2025 soit plus de 2 ans après le départ de la titulaire précédente du poste. La nouvelle chargée de mission tourisme sera responsable, entre autres missions, de renouer des liens forts avec les partenaires labellisés sur la "Marque valeurs Parc naturel régional", de coconstruire avec eux une stratégie autour de cette marque et de mettre en place les premières actions.

Les titulaires du label "Marque valeurs Parc", acteurs impliqués et fins connaisseurs de la Camargue, seront également mobilisés fortement autour de la révision en cours de la charte du Parc.

.7.2. Entretien et créer des équipements d'accueil du public

Certains sites gérés par le Parc sont ouverts au public. Les accès et les équipements doivent être entretenus afin de garantir un accueil de qualité. En 2025, le Parc cherchera des financements afin de répondre à ces objectifs (entrée de sites des EMSC, sentier d'interprétation de Rousty, réfection ou création d'observatoires, réfection de pistes, etc.).

Une étude sera lancée pour évaluer la possibilité de raccorder le Domaine de la Palissade au réseau d'eau potable, incluant la faisabilité technique et financière.

Le Parc participera aux réunions de préparation du projet de création, pour le They du Mazet à Port-Saint-Louis-du-Rhône, d'un sentier en platelage continu permettant d'accueillir tous les publics.

.7.3. Augmenter la fréquentation du Musée de la Camargue et du Domaine de La Palissade

L'augmentation de la fréquentation des maisons du Parc passe par une prestation de qualité incontestable (boutiques attrayantes, expositions renouvelées, accompagnement linguistique, etc...) puis par un renforcement nécessaire de la communication. En 2025, l'accent sera mis sur le numérique et sur la présence du Parc et du musée dans plusieurs salons et manifestations grand public.

Un Pass Camargue, permettant la visite des Maisons du Parc (Musée de la Camargue et Domaine de La Palissade) avec un seul ticket d'entrée sera mis en place en 2025 pour valoriser au mieux les deux points d'accueil, d'information mais aussi d'éducation du Parc. Par la suite, ce Pass Camargue pourra être élargi à d'autres sites du territoire qui le souhaiteraient.

Il est à noter que le nombre de jours d'ouverture du Musée de la Camargue et du Domaine de la Palissade dépendent directement du nombre d'agents affectés à l'accueil et à l'information.

.7.4. Rendre accessible la Camargue à un tourisme raisonné

Le Parc relancera des circuits touristiques pilotes (pédestres, cyclables et équestres) alliant chaque fois que possible visites des milieux naturels et rencontres avec les professionnels. Ces circuits seront testés préférentiellement sur les terrains gérés directement par le Parc et pourront être ouverts de manière temporaire ou permanente en fonction de la sensibilité des milieux. Une signalétique harmonisée, une communication renforcée et un suivi de la fréquentation seront mis en place à cette occasion.

Dans ce cadre, le Parc collaborera étroitement avec le Pôle d'équilibre territorial et rural du pays d'Arles (PETR) pour la mise en place en Camargue d'un GR de Pays - terroir, goût et histoires agricoles.

Le Parc se rapprochera du Comité Régional de Tourisme pour sécuriser le chemin de randonnées et de pèlerinage « Sur les pas de Marie-Madeleine » entre les Saintes-Maries-de-la-Mer et Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

.7.5. Accompagner le Grand raid de Camargue dans sa démarche écoresponsable

Le Parc accompagne chaque année les organisateurs du Grand raid de Camargue qui se déroule pour partie sur les terrains des Salins-du-Midi, pour partie dans les Etangs et marais salants de Camargue (EMSC), terrains du Conservatoire du littoral gérés par le Parc. Une charte des manifestations écoresponsables est signée dans le but d'engager l'évènement dans une démarche de valorisation des producteurs locaux et de respect de l'environnement.

.7.6. Mieux comprendre l'impact des activités de pleine nature sur la biodiversité

Le Parc de Camargue s'engagera en 2025 dans un nouveau partenariat avec la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO). Le Parc fournira les données naturalistes et les données de fréquentation des milieux naturels en sa possession pour alimenter la base de données du projet Biodiv'sport animé par la LPO.

Ce projet vise à répertorier au niveau national et au niveau régional les secteurs à enjeux où se croisent activités de pleine nature, en forte augmentation, et zones sensibles pour la conservation d'espèces ou d'habitats menacés. Il s'agit pour le Parc d'identifier en son sein les zones à enjeu puis d'y développer une stratégie de communication pour que les pratiquants d'activités de pleine nature puissent adapter en toute connaissance de cause leurs comportements à la fragilité de certaines zones.

.8. Réduire les impacts négatifs sur les espaces naturels sensibles

.8.1. Partager la connaissance via les « portés à connaissance »

Le Parc, via ses chargés de mission Natura 2000, continuera à produire les portés à connaissance sur les enjeux liés aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire à destination des porteurs de projets, publiques et privés, et des services instructeurs. Pour mémoire, de 30 à 40 portés à connaissance par an ont été produits en 2023 et en 2024.

.8.2. Suivre, organiser et contrôler la fréquentation des terrains gérés par le Parc

Dans le cadre des plans de gestion des sites gérés par le Parc et en fonction des moyens disponibles, les sites sont ouverts au public chaque fois que cette ouverture est compatible avec les enjeux naturels, agricoles et cynégétiques du site. Le Parc mène à la fois des actions d'explication auprès des usagers des sites et participe à des opérations de police de l'environnement avec les services de police compétents.

En 2025, si le Parc dispose des moyens nécessaires, il augmentera sa présence sur les espaces littoraux, fortement fréquentés en été et assurera une présence renforcée de juin à septembre sur les plages et le littoral. La présence sur le terrain de ces agents permet de réduire les atteintes à l'environnement (campagne de sensibilisation, suivi de la fréquentation, sensibilisation aux bonnes pratiques, mise en place de signalétique, renseignement des touristes etc.).

.8.3. Prévenir les feux de forêt

En concertation avec la mairie des Saintes-Maries-de-la-Mer, le Parc recrutera 4 écocardes dans le cadre de la Garde Régionale Forestière (GRF). Ces gardes à cheval patrouilleront les espaces boisés des Saintes-Maries-de-la-Mer (Le Grand Radeau) de mi-juin à mi-septembre 2025.

.8.4. Suivre la fréquentation côtière et marine

En 2025, comme chaque année, des suivis de la fréquentation humaine sont menés toute l'année et, de manière renforcée, pendant les pics de fréquentation, en kayak à l'anse de Carteau, en semi-rigide sur la zone périphérique du cantonnement de pêche et de la zone de protection de biotope du golfe de Beauduc ainsi que de l'Ouest de la Camargue jusqu'à l'Espiguette.

.8.5. Promouvoir la protection du milieu marin

Dans le cadre du programme européen LIFE MARHA, le Parc a élaboré un plan de sensibilisation sur la biodiversité marine, les aires marines protégées et les écozones à destination de tous les publics. En 2025, les actions suivantes seront poursuivies :

- Campagne de sensibilisation des plaisanciers Ecozones en Méditerranée de Port St-Louis à l'Espiguette (en semi-rigide, en kayak et dans les deux ports) ;
- Animation auprès des écoles de voile des deux communes balnéaires et des campings littoraux du territoire ;
- Finalisation de la mallette pédagogique sur les « aires marines protégées »
- Formation à la biodiversité marine et communication sur l'Aire Marine Protégée auprès des professionnels du tourisme et des autres acteurs relais (écoles de voile, capitaineries, sociétés d'accastillage, loueurs d'équipements nautiques...).

Ambition 3. Renforcer la solidarité territoriale, la cohésion sociale et améliorer le cadre de vie

.9. Valoriser les traditions vivantes et la diversité des identités par la création et l'échange

.9.1. Mettre en œuvre des projets culturels et artistiques participatifs

Une mise en commun des projets, de réflexion collective et de participation à la création et de co-construction d'un projet culturel de territoire sera pilotée par le Conseil consultatif du Parc composé d'acteurs du territoire qui souhaitent s'impliquer dans les projets culturels et pédagogiques.

.9.2. Valoriser la nouvelle exposition *Avec ou sans sel ?*

En 2025, le programme culturel et éducatif du Parc s'appuiera sur l'exposition *Avec ou sans sel ?* inaugurée au Musée de la Camargue fin 2024 pour interpréter l'interrelation des hommes avec leur territoire hier, aujourd'hui et les questionner sur l'avenir. Le *Procès du sel* porté par le laboratoire de recherche UMR 5175 CEFE CNRS 1919 de Montpellier en partenariat avec le Musée mettra en œuvre une enquête d'opinion, des réunions participatives sur le périmètre de la Réserve de biosphère de Camargue en s'appuyant sur cette même démarche artistique.

Le thème de l'exposition *Avec ou sans sel ?* orientera le programme culturel du musée (rencontres/débats, visites de sites) et animera les partenariats avec l'École nationale supérieure de Paysages de Marseille, les Rencontres d'Arles, le CPIE, le CEREGE, le Conseil scientifique, etc. pour élargir le public et partager la connaissance avec lui. L'exposition apportera les informations sur l'actualité du sel et permettra de parler librement d'un sujet patrimonial et de s'en saisir pour demain l'envisager comme une richesse.

.9.3. Diffuser le patrimoine muséal camarguais au niveau national (report)

La mise en ligne des collections publiques du Musée de la Camargue les rend accessibles à tous et permet aux chercheurs locaux, nationaux et internationaux de disposer de ressources iconographiques pour leurs études et leurs publications. Le musée est aussi très souvent sollicité pour le prêt de photographies par les éditeurs ou pour des expositions ainsi que des documentaires télévisés.

Pour permettre une meilleure gestion des collections et une plus large diffusion, le Parc, la Fondation et le Ministère de la Culture ont doté le musée d'un nouveau logiciel qui permettra la réalisation de fiches d'inventaire, obligatoires pour un musée de France, et de les verser sur la base Joconde du Ministère de la Culture ainsi que sur le site du musée totalement remanié en 2024.

En 2025, par voie de convention, la Fondation et le Parc s'entendront sur les modalités de gestion et de valorisation des collections publiques dont ils sont les propriétaires. Conformément à l'avis rendu par l'Etat sur le projet scientifique et culturel, il s'agira de renforcer les moyens humains et financiers dévolus aux missions assurées par le Parc gestionnaire du musée.

.9.4. Accueillir des expositions itinérantes

Le Musée accueillera et parfois coproduira les expositions suivantes :

- *Où vas-tu berger ?* conçue par la Maison de la transhumance, de mars à juin 2025.
- *Merveilles au pays de Mireille* de juillet à octobre 2025, dans le cadre de la saison Gustave Fayet 2025. Cette exposition sera coproduite par le Parc avec les Rencontres de la photo d'Arles, l'École nationale supérieure de paysages de Marseille, la fondation LUMA, le Museon Arlaten, l'association Musée d'art Gustave Fayet à Fontfroide.
- *L'Atlas, herbier et rituels des 100 plantes rares et protégées de Camargue* réalisé par Luc Dozon, Hugo Fontès, Arnaud Béchet et Anne Fourès, de juillet à octobre. Cette exposition sera coproduite par le Parc dans le cadre du programme « Arles associé aux Rencontres ».
- *Les Hugo et la Camargue* qui retrace à travers leurs œuvres peintes les liens de Jean et Marie Hugo avec le territoire, de décembre 2025 à juin 2026,

.9.5. Mettre en œuvre le projet scientifique et culturel du Musée

Le Musée de la Camargue est un « musée de France ». A ce titre il se doit de mettre en œuvre un projet scientifique et culturel (PSC) pluriannuel sous l'autorité de la conservatrice du musée. Cette feuille de route 2025-2029, opérationnelle et stratégique, a été validée fin 2024 par le Ministère de la Culture. Elle oriente les activités du musée vers le patrimoine culturel immatériel des communautés présentes en Camargue, leur recensement, leur valorisation, leurs modes de transmission, ceci en collaboration et en complémentarité avec le Museon Arlaten, musée départemental d'ethnographie, et la Maison méditerranéenne des sciences de l'Homme.

Le patrimoine culturel immatériel de la Camargue sera identifié avec la commission Culture, patrimoine et tradition du Conseil consultatif du Parc et sera valorisé à travers le schéma d'interprétation du patrimoine.

Dans ce cadre, une recherche sur l'agropastoralisme en Camargue sera lancée en 2025 pour la réalisation d'une exposition prévue d'octobre 2026 à octobre 2028 au Musée de la Camargue.

.9.6. Partager le patrimoine culturel immatériel camarguais

Lancé en 2018, le schéma d'interprétation rassemble pour le partager via Internet le patrimoine culturel immatériel de la Camargue. Des enregistrements d'interviews de grands témoins du delta, l'observatoire photographique des paysages, les éditions du Parc numérisées, des portraits paysagers, permettront aux visiteurs comme aux habitants d'accéder à toutes les connaissances disponibles sur le territoire du Parc

Une carte du Parc donnera accès aux ressources documentaires (films, éditions, images, mémoires) produites et (ou) conservées par le Parc naturel régional de Camargue depuis sa création, enregistrements des soirées tchatte organisées par le Parc, aux visites virtuelles de toutes les expositions du Musée de la Camargue depuis 2018. Le schéma d'interprétation du patrimoine de Camargue est un centre de ressources précieux pour la révision de la Charte du Parc.

.9.7. Editer les actes du colloque L'Homme, la Nature, la Camargue

Le 50ème anniversaire du Parc a donné lieu à un colloque intitulé L'Homme, la Nature, la Camargue en partenariat avec l'Académie d'Arles dont les actes seront publiés en 2025. L'ouvrage réunissant de nombreux auteurs sera abondamment illustré et mis en vente à la librairie du musée.

.10. Améliorer la gouvernance locale

.10.1. Construire un projet de charte révisée en mode participatif

Un travail partenarial sera réalisé avec les habitants du territoire, les acteurs et les scientifiques pour coconstruire un diagnostic du territoire, hiérarchiser les enjeux à court, moyen et long terme et définir les actions prioritaires à inscrire dans la prochaine Charte du Parc.

Des réunions de concertation grand public se tiendront durant les hivers 2024/2025 et 2025/2026. Elles seront complétées par des ateliers thématiques pour aboutir à un projet concerté de nouvelle charte pour le Parc.

.11. Renforcer la qualité du paysage et du cadre de vie des habitants

.11.1. Proposer des fiches conseils en matière de protection des paysages

Des fiches conseil pour la prise en compte des caractéristiques paysagères et architecturales de la Camargue dans les projets locaux seront élaborées de manière participative. Elles pourront être utilisées par les particuliers comme par les professionnels ou les collectivités, avec une attention particulière portée aux formes architecturales résilientes aux changements environnementaux.

.11.2. Créer un observatoire participatif des paysages de Camargue

L'observatoire photographique de Camargue a été créé officiellement en septembre 2024. Le volet participatif sera développé en 2025 avec un comité scientifique de rédaction des portraits paysagers par point de vue, un partenariat avec des club photo/dessin /peinture, des associations, des écoles, des universités. Un programme de création et de prospective sera coconstruit autour des points d'observation. Il pourra éventuellement donner lieu ensuite à une exposition annuelle au Musée de la Camargue. il est à noter que cette action s'inscrit dans le cadre du plan paysage.

.11.3. Organiser une réflexion participative sur l'avenir des paysages en Camargue

A l'occasion de la révision de la charte du Parc, des ateliers de réflexion seront organisés pour définir en mode participatif le paysage du futur voulu par les camarguais, et de là définir les orientations à mettre en œuvre dans la prochaine Charte.

Un travail complémentaire sera mené en appui aux étudiants de l'Ecole nationale supérieure de paysage qui seront accueillis en Camargue pour un atelier d'étude et de création sur l'évolution des paysages en suivant le fil de Mireille, l'héroïne de Frédéric Mistral, de leur interprétation par Gustave Fayet et de leur perception actuelle. Cette démarche sera inscrite au programme de la Saison Fayet, une manifestation nationale qui commémore le centenaire de Gustave Fayet (2025-2026).

.12. Promouvoir une politique territoriale de l'énergie et de la gestion des déchets

.12.1. Suivre les déchets en zone littorale

En 2025, comme chaque année depuis 2020, le Parc réalisera un suivi trimestriel des macrodéchets par transects à l'embouchure du Petit Rhône et sur les rives du Grand Rhône au nord du Domaine de La Palissade. Ces suivis sont réalisés dans le cadre de la Directive européenne-Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) et visent à identifier les principales sources de macro-pollutions marines.

.12.2. Réfléchir aux paysages de la transition énergétique

Dans le cadre du plan paysage littoral, le Parc mènera un travail qualitatif d'identification des emplacements à recommander pour installer différents types d'énergie renouvelable au vu des enjeux biodiversité et paysage. Cette cartographie des possibles aura vocation à s'intégrer à la prochaine charte et au futur plan de parc.

Ambition 4. Partager la connaissance et ouvrir le delta aux coopérations méditerranéennes

.13. Améliorer la connaissance des dynamiques, des écosystèmes et la surveillance de l'évolution du territoire

.13.1. Suivre les écosystèmes sur les terrains gérés par le Parc

Le Parc est le gestionnaire principal d'environ 9 300 ha en Camargue. Les plans de gestion des sites gérés prévoient la mise en œuvre de nombreux suivis. Le Parc y développera également des partenariats en faveur d'un territoire d'expérimentations innovantes et s'impliquera dans des programmes de recherche scientifique.

Par exemple, le Parc réalisera des inventaires piscicoles dans l'étang d'Icard afin d'améliorer les connaissances et de permettre d'orienter les mesures de gestion de la zone en faveur des espèces sensibles. Des inventaires sur l'étang de la Palun seront également menés pour mieux connaître l'état des écosystèmes et adapter les mesures de gestion en conséquence (suivi roselière, oiseaux paludicoles, nappe d'eau salée, piscicole).

.13.2. Participer au programme de suivi et d'étude des lagunes, de la faune et de la flore aquatiques et de la ressource en eau

Les suivis liés à la ressource en eau et aux milieux aquatiques concernant les lagunes seront poursuivis voire développés en 2025. L'acquisition, l'analyse et la restitution des données permettent l'évaluation de la gestion mise en œuvre ainsi que le partage et le transfert des connaissances entre les gestionnaires des lagunes présentes sur l'ensemble des sites Natura 2000. Ce programme est financé dans le cadre du Life Marha et coordonné par le Pôle Relais Lagunes en Camargue.

Un nouveau suivi débutera mi 2025 sur les contaminants dans les lagunes, en ciblant prioritairement les pesticides et si possible les métaux lourds.

.13.3. Suivre les habitats d'intérêt communautaire

Les chargés de mission Natura 2000 coordonnent les différentes actions menées dans le but de préserver ces habitats. Un travail d'actualisation des documents de référence est prévu suite à la récente actualisation des cartographies des habitats d'intérêt communautaire. Un travail en partenariat avec d'autres structures de la région est également prévu pour l'année 2025 visant plus particulièrement l'étude des mares temporaires. Enfin, en lien avec le Pôle Relais Lagunes, une veille scientifique est réalisée sur les terrains gérés par le Parc de Camargue sur l'habitat « lagunes côtières » suite à la récente évaluation de l'état de conservation de cet habitat.

.13.4. Suivre les espèces d'intérêt communautaires

Le Parc suit les espèces d'intérêt communautaire présentes pour certaines dans le Parc, pour d'autres dans la Réserve de biosphère ou dans le bassin versant du Rhône et notamment les Chiroptères, la Loutre d'Europe, le Castor d'Europe et les Odonates. Ces suivis permettent de comprendre les dynamiques des populations et de proposer des solutions pour une coexistence harmonieuse entre développement durable et protection de la biodiversité.

Plusieurs études seront sous-traitées à des bureaux d'étude spécialisés (suivi de la population de Chiroptères des tunnels de Pujaut, capacité d'accueil et rôle fonctionnel pour l'avifaune des sites et des habitats Natura 2000, étude des populations d'odonates des sites Natura 2000 « Trois marais », etc...)

.13.5. Suivre les espèces en mer

Hors de son périmètre géographique actuel, le Parc suit les populations d'oiseaux marins en mer par transect ainsi que les populations de Grand Dauphin et de manière opportuniste celles de cétacés fréquentant la zone. En 2025, le Parc s'attachera à réaliser le rapport d'étude du suivi du Grand dauphin (2021-2024), à finaliser le travail sur les hippocampes comme indicateurs de perturbation des bancs de sable en lien avec la fréquentation humaine, et à prospecter une nouvelle zone d'herbier de phanérogames marines détectée lors d'une étude au sondeur en 2021 dans le golfe de Beauduc, entre le cantonnement et la zone de protection de biotope. Le Parc participera également à des programmes de connaissances de partenaires (ex : association AILERONS) sur les élasmobranches (raies et requins), le golfe de Beauduc étant notamment reconnu comme une nurserie.

En cas de ponte de tortue marine ou en cas d'échouage de tortues ou de mammifères marins sur le littoral du Parc, le Parc participera à la recherche et à la mise en défend de la ou des zones concernées en étroite partenariat avec les mairies concernées.

.13.6. Clôturer le programme LIFE MARHA et envisager d'intégrer un LIFE MARHA 2

Le programme européen LIFE MARHA (2018-2025) qui appuie financièrement les gestionnaires de sites Natura 2000 habitats en mer et lagunes méditerranéennes arrive à échéance en décembre 2025. Le Parc, en tant que bénéficiaire associé du programme, sera sollicité pour finaliser, valoriser et présenter ses travaux, notamment lors de la conférence de fin de phase qui aura lieu les 1er et 2 avril 2025 à Marseille mais aussi sur les aspects administratifs et financiers. La suite du LIFE MARHA étant envisagé par l'OFB avec la réponse à un nouvel appel à projet sur les habitats marins, le Parc pourra être amené à participer au montage de ce nouveau programme et à se positionner en tant que nouveau bénéficiaire associé.

.13.7. Proposer des formations de bagueur ornithologique

Comme en 2024, le Parc, en collaboration avec l'association Hypolaïs, proposera en 2025 une à deux nouvelles sessions de formation de bagueur.

.14. Renforcer la conscience locale d'une zone humide méditerranéenne unique

.14.1. Renforcer et structurer l'offre éducative du Parc

La feuille de route commune à l'ensemble des services qui conçoivent et participent à l'offre éducative du Parc sera renouvelée en 2025. L'éducation s'adresse notamment aux jeunes dans le cadre de leur cursus scolaire ou sur leur temps de loisirs, aux adultes habitants du territoire et aux visiteurs. Le programme pédagogique du Parc s'appuie notamment sur les acteurs locaux et permet, à leur proximité, une expérience directe, sensible et vivante du territoire. Le Parc proposera, sous la forme d'un cahier de ressources, une offre pédagogique variée aux élèves du primaire, aux collégiens et aux lycéens de la Région Sud.

.14.2. Relancer la maison de l'étang de Ginès

En 2025, le Parc et la Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer rechercheront les financements pour remettre en état la maison du Parc située devant l'étang de Ginès. Ce bâtiment d'architecte avec une vue panoramique exceptionnelle sur le marais de Ginès deviendra un outil pédagogique et didactique unique pour améliorer l'offre pédagogique du Parc et l'accueil touristique. Cette rénovation permettra de compléter le réseau des maisons du Parc tant en matière géographique (Musée au Nord, La Palissade au Sud-Est et Maison de l'étang de Ginès au Sud-Ouest) qu'en matière d'écosystèmes (agriculture, élevages extensifs et Musée de sociétés au Nord, patrimoine naturel originel à la Palissade et marais gérés à Ginès).

.14.3. Accueillir des scolaires et le grand public dans les espaces naturels Natura 2000

En 2025 les classes seront accueillies par les chargés de mission Natura 2000 du Parc, sur le terrain, pour une découverte in situ de la biodiversité camarguaise.

Des animations grand public seront également réalisées sur le territoire camarguais ou en basse vallée du Rhône, dans le cadre d'événement nationaux ou locaux (Nuit internationale de la Chauve-souris, festival de la Camargue, festival « Dans les bras du Rhône », journée mondiale des zones humides, etc. ...).

.14.4. Mettre en œuvre des projets culturels et artistiques

Des plasticiens et artistes sont associés ponctuellement à certains projets pédagogiques pour aborder les problématiques du territoire par une approche sensible. En 2025, le Parc accueillera des plasticiens en résidence dans le cadre des dispositifs « L'été culturel » et « La Classe, l'œuvre ! » et « Territoire en mouvement » du ministère de la culture.

Ces résidences pour donneront lieu à des spectacles, de restitution, et des expositions d'œuvres sur le territoire du Parc. *Cette action est conditionnée à la mobilisation des moyens nécessaires et suffisants.*

.14.5. Intervenir dans les classes

Dans le cadre du plan de sensibilisation du LIFE MARHA, les actions d'éducation tournées vers la mer, avec les établissements scolaires du territoire, seront poursuivies en 2025 et développées à travers, par exemple, des animations avec les écoles, collèges et lycées. Elles seront développées sur d'autres thématiques en lien avec les zones humides : "à la découverte de la Cistude d'Europe, tortue aquatique protégée en Camargue", "Les pieds dans l'eau", ou encore "Les gardiens des lagunes".

.14.6. Promouvoir la Camargue

Le Parc participera à divers événements de sensibilisation à la biodiversité, à l'échelle nationale (Fête de la Nature, Nuit de la chauve-souris, Nuit de la chouette, journée internationale des zones humides), et locale (Festival de la Camargue et du delta du Rhône, festival "Dans les Bras du Rhône", festival ACTE en Camargue, ...).

Le Parc interviendra également dans plusieurs salons en soutien à la valorisation des productions locales, des savoir-faire et des filières respectueuses de l'environnement (Cheval passion en janvier, CAMAGRI, Espace terroir Camargue en août aux Saintes-Maries-de-la-Mer, Salon des agricultures de Provence en juin au Domaine du Merle, Prémices du riz en septembre).

Ces événements et ces interventions seront aussi l'occasion d'évoquer la révision de la Charte du Parc avec les habitants et les acteurs du territoire et de recueillir leur vision et leurs idées.

Le Parc, via les chargés de mission Natura 2000, réalisera également en 2025 une lettre d'information sur la vie des sites Natura 2000 en présentant dans ce document 2 à 3 actions phares réalisées sur chacun des 8 sites Natura 2000.

.15. Améliorer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques conduites à l'échelle du delta biogéographique du Rhône

.15.1. Animer les comités de pilotage des sites NATURA 2000 (suite)

En 2025, le Parc animera les six Comités de Pilotage (COPI) des huit sites NATURA 2000. Ces comités de pilotage sont l'occasion de réunir les communes, les partenaires institutionnels et techniques, de présenter les actions réalisées l'année passée et de discuter des actions à mettre en œuvre dans l'année.

.15.2. Animer la Réserve de biosphère de Camargue

En 2025, le Parc continuera à assurer la présidence tournante de la Réserve de biosphère. Il organisera la réunion des maires de la Réserve de biosphère de Camargue pour assurer la coordination des actions de tous au sein de la Réserve. Il organisera également, aux côtés du Syndicat mixte de la Camargue gardoise (SMCG), la tenue de 2 ou 3 réunions du conseil scientifique et d'éthique.

.15.3. Animer le site Ramsar

Le Parc assurera le lien et le rapportage vers et avec l'association Ramsar pour s'assurer que la Camargue conserve son label Ramsar.

.15.4. Étudier l'opportunité de la création d'une réserve naturelle régionale marine dans le golfe de Beauduc

Les suivis actuels, tant en terme de biodiversité qu'en terme de fréquentation humaine, laissent à penser qu'une limitation des accès de tout ou partie du golfe de Beauduc pourrait être utile à la protection des écosystèmes de la zone. Pour étudier l'opportunité et le coût d'un renforcement de la protection du golfe de Beauduc via une réserve naturelle régionale (RNR) marine, le Parc réalisera en 2025 le dossier de préfiguration du projet de RNR marine, avec l'appui d'un bureau d'études. Cette préfiguration sera ensuite partagée avec toutes les parties prenantes. Ce dossier permettra également de nourrir la réflexion en vue de la révision de la Charte du Parc et de son retour en mer.

.15.5. Elaborer le plan de gestion des sites de l'embouchure

L'élaboration du plan de gestion de la Palissade et des Theys de l'embouchure du Rhône est en cours de finalisation. En 2025, le Parc organisera un comité de pilotage, en lien avec la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône pour présenter ce travail aux différents acteurs et partenaires du territoire.

.15.6. Participer au projet REST CHIR'EAU

Ce projet a pour objectif d'évaluer la fonctionnalité d'un marais restauré au sein de la trame turquoise de l'ancien Bras de Fer du Rhône, par l'activité des chauves-souris. Cette étude permettra à terme d'étudier la résilience des zones humides face à différentes perturbations et de démontrer l'importance de ces écosystèmes pour les chauves-souris.

Une convention de partenariat a été signée en 2024 entre la Tour du Valat et le Parc. L'appui du Parc dans ce projet se traduit par la participation à certaines missions de terrains, à diverses actions de communication via les chargés de mission Natura 2000.

.16. Décliner une stratégie d'échanges et de coopération avec d'autres zones méditerranéennes

.16.1. Relancer la collaboration avec Donana

Cette relance est conditionnée au temps et aux moyens disponibles.

SOMMAIRE

Ambition 1. Gérer le complexe deltaïque en intégrant les impacts du changement climatique	1
.1. Améliorer l'organisation de la gestion de l'eau sur l'ensemble du territoire du Parc	1
.1.1. Animer l'observatoire de l'eau, des zones humides et de la salinité	1
.1.2. Mettre en œuvre le plan d'action partenarial « <i>L'avenir de la Camargue avec le sel ?</i> »	1
.1.3. Animer la « Commission d'urgence pour lutter contre la salinisation ».....	1
.1.4. Elaborer le Plan de gestion stratégique de la zone humide (PSGZH) Camargue	2
.2. Réintégrer la dynamique deltaïque du Rhône et le risque inondation dans l'aménagement du territoire.....	2
.2.1. Restaurer les ouvrages de petit hydraulique	2
.2.2. Favoriser le curage et l'entretien des roubines	2
.2.3. Accompagner la remise en état des infrastructures hydrauliques	2
.2.4. Gérer la circulation de l'eau pour préserver les milieux.....	2
.3. Améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques	2
.3.1. Étudier les flux de nutriment à l'échelle du delta	2
.3.2. Épurer naturellement les eaux de drainage	3
Ambition 2. Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle	4
.4. Maintenir l'intégrité et la fonctionnalité des milieux naturels	4
.4.1. Restaurer les corridors boisés en Camargue	4
.4.2. Préserver la population de triton crêté de la mare de Trinquetaille	4
.4.3. Gérer le cantonnement de pêche du golfe de Beauduc	4
.4.4. Gérer la zone de protection de biotope de la pointe de Beauduc (ZPPB).....	4
.4.5. Maintenir l'intégrité et la fonctionnalité des milieux gérés par le Parc	4
.4.6. Renaturer les Etangs et marais salants de Camargue (EMSC)	4
.4.7. Protéger la nidification des oiseaux	5
.4.8. Renforcer les actions de conservation des Laro-limicoles.....	5
.4.9. Limiter la prolifération des espèces exotiques envahissantes.....	5
.4.10. Lutter contre les éclosions de moustiques	5
.4.11. Renforcer la cohérence de la gestion des espaces naturels publics	5
.5. Pérenniser les activités contribuant au maintien et à la valorisation du patrimoine biologique du territoire.....	5
.5.1. Pérenniser les activités durables sur les terrains gérés par le Parc.....	5
.5.2. Animer le Comité de suivi Flamants et Grues cendrées	5
.5.3. Renforcer la visibilité des élevages extensifs camarguais de tradition	6
.5.4. Organiser les courses de sélection de tau et de vaches	6
.5.5. Organiser les assises de l'élevage extensif	6
.5.6. Décliner le label « Camargue : aire agricole de résilience climatique ».....	6
.6. Améliorer les pratiques des activités agricoles et la qualité des productions	6

.6.1.	Accompagner la mise en place des mesures agro-environnementales et climatiques	6
.6.2.	Estimer les impacts du développement du maraichage en Camargue	6
.6.3.	Soutenir l'agriculture biologique dans la zone Ramsar Camargue.....	6
.6.4.	Coconstruire à une stratégie foncière agricole globale	6
.6.5.	Promouvoir l'expérimentation agricole	7
.7.	Engager le territoire et ses acteurs dans un tourisme durable	7
.7.1.	Remobiliser les partenaires labellisés "Marque valeurs Parc naturel régional"	7
.7.2.	Entretien et créer des équipements d'accueil du public	7
.7.3.	Augmenter la fréquentation du Musée de la Camargue et du Domaine de La Palissade	7
.7.4.	Rendre accessible la Camargue à un tourisme raisonné	7
.7.5.	Accompagner le Grand raid de Camargue dans sa démarche écoresponsable	7
.7.6.	Mieux comprendre l'impact des activités de pleine nature sur la biodiversité	8
.8.	Réduire les impacts négatifs sur les espaces naturels sensibles	8
.8.1.	Partager la connaissance via les « portés à connaissance »	8
.8.2.	Suivre, organiser et contrôler la fréquentation des terrains gérés par le Parc	8
.8.3.	Prévenir les feux de forêt.....	8
.8.4.	Suivre la fréquentation côtière et marine	8
.8.5.	Promouvoir la protection du milieu marin.....	8
Ambition 3. Renforcer la solidarité territoriale, la cohésion sociale et améliorer le cadre de vie		9
.9.	Valoriser les traditions vivantes et la diversité des identités par la création et l'échange	9
.9.1.	Mettre en œuvre des projets culturels et artistiques participatifs.....	9
.9.2.	Valoriser la nouvelle exposition <i>Avec ou sans sel ?</i>	9
.9.3.	Diffuser le patrimoine muséal camarguais au niveau national (report)	9
.9.4.	Accueillir des expositions itinérantes	9
.9.5.	Mettre en œuvre le projet scientifique et culturel du Musée.....	9
.9.6.	Partager le patrimoine culturel immatériel camarguais	10
.9.7.	Editer les actes du colloque L'Homme, la Nature, la Camargue	10
.10.	Améliorer la gouvernance locale.....	10
.10.1.	Construire un projet de charte révisée en mode participatif	10
.11.	Renforcer la qualité du paysage et du cadre de vie des habitants	10
.11.1.	Proposer des fiches conseils en matière de protection des paysages.....	10
.11.2.	Créer un observatoire participatif des paysages de Camargue	10
.11.3.	Organiser une réflexion participative sur l'avenir des paysages en Camargue.....	10
.12.	Promouvoir une politique territoriale de l'énergie et de la gestion des déchets.....	11
.12.1.	Suivre les déchets en zone littorale	11
.12.2.	Réfléchir aux paysages de la transition énergétique.....	11
Ambition 4. Partager la connaissance et ouvrir le delta aux coopérations méditerranéennes		12
.13.	Améliorer la connaissance des dynamiques, des écosystèmes et la surveillance de l'évolution du territoire.....	12
.13.1.	Suivre les écosystèmes sur les terrains gérés par le Parc	12

.13.2.	Participer au programme de suivi et d'étude des lagunes, de la faune et de la flore aquatiques et de la ressource en eau	12
.13.3.	Suivre les habitats d'intérêt communautaire	12
.13.4.	Suivre les espèces d'intérêt communautaires	12
.13.5.	Suivre les espèces en mer	12
.13.6.	Clôturer le programme LIFE MARHA et envisager d'intégrer un LIFE MARHA 2.....	13
.13.7.	Proposer des formations de bagueur ornithologique	13
.14.	Renforcer la conscience locale d'une zone humide méditerranéenne unique	13
.14.1.	Renforcer et structurer l'offre éducative du Parc	13
.14.2.	Relancer la maison de l'étang de Ginès	13
.14.3.	Accueillir des scolaires et le grand public dans les espaces naturels Natura 2000.....	13
.14.4.	Mettre en œuvre des projets culturels et artistiques	13
.14.5.	Intervenir dans les classes	13
.14.6.	Promouvoir la Camargue.....	13
.15.	Améliorer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques conduites à l'échelle du delta biogéographique du Rhône	14
.15.1.	Animer les comités de pilotage des sites NATURA 2000 (suite).....	14
.15.2.	Animer la Réserve de biosphère de Camargue.....	14
.15.3.	Animer le site Ramsar	14
.15.4.	Étudier l'opportunité de la création d'une réserve naturelle régionale marine dans le golfe de Beauduc	14
.15.5.	Elaborer le plan de gestion des sites de l'embouchure	14
.15.6.	Participer au projet REST CHIR'EAU.....	14
.16.	Décliner une stratégie d'échanges et de coopération avec d'autres zones méditerranéennes	15
.16.1.	Relancer la collaboration avec Donana	15